

**Séance en date du 13/10/2017**

**Présents: FORESTIER Daniel, REINHART Thierry, GROS Anne, DUCOING Guy, VIGIER Joannès, MERLE Olivier, BOUCHE Vincent, ROUSSET Hélène, MATHIAS Valéry, ROCHER Bernard, PERRET Yves, DA COSTA BENTO José, POUTIGNAT Maryse**

**Absents excusés : LEMIRE Pierre-Marie, COLOMBAI Benoit,**

Secrétaire de séance : Olivier MERLE

N°1 : Protection de la ressource en eau .....	1
N° 2 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation et de transfert de charges de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.....	1
N° 3 : Rapports d'activités OM et SPANC 2016 .....	2
DIVERS .....	2

**N°1 : Protection de la ressource en eau**

La charte d'entretien des espaces publics ci-annexée a été présentée à l'assemblée par Monsieur le Maire. (Charte consultable en mairie)

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés dans le cadre de l'entretien des espaces publics de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de St Ferréol des Côtes à l'unanimité des membres présents :

- **accepte les termes du niveau 2 de la charte d'entretien des espaces publics et s'engage à mettre tout en œuvre pour obtenir la labellisation**
- **autorise Monsieur le Maire à la signer**
- **participe financièrement à hauteur de 450 € pour l'année 2017**

**N° 2 : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation et de transfert de charges de la communauté de communes Ambert Livradois Forez**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport que la commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges (CLETC) a approuvé lors de sa séance du 27 septembre 2017. Ledit rapport concerne les zones d'activités économiques et l'aire d'accueil des gens du voyage.

Conformément au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime

- **Approuve le rapport de la CLETC,**
- **Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.**

### N° 3 : Rapports d'activités OM et SPANC 2016

Après avoir pris connaissance des rapports d'activités 2016 ordures ménagères et SPANC, et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal unanime adopte ces rapports.**

### DIVERS

- La Maisonneuve : négociation d'achat de parcelle : le conseil autorise le Maire à négocier avec Monsieur FERRERO
- RIFSEEP : principe : prévoir réunion commission du personnel
- compte rendu de l'ADHUME suite à la visite des bâtiments
- Taxe d'aménagement : maintien du taux de 2%
- changement des portes de la mairie et annexe : aide objectif éco énergie à demander
- Changement réducteur du bourg le 16/10 2 532,31 TTC
- Présentation du projet d'aménagement de bourg
- divers

Le Maire, Daniel FORESTIER